

ACTION URGENTE

CHINE. UN CONDAMNÉ À MORT S'EST SUICIDÉ

La famille de Li Xin, un Chinois condamné à mort, a expliqué que celui-ci avait mis fin à ses jours le 29 janvier dernier.

Nous ignorons les circonstances du décès de **Li Xin**.

Le 6 décembre 2011, le tribunal populaire intermédiaire de la préfecture autonome de Dehong Daizu Jingpozu a condamné cet homme à la peine capitale pour trafic, vente et transport de 1 925 grammes de méthamphétamine. Le tribunal populaire supérieur de la province de Yunnan a confirmé la peine le 14 mai 2012. En décembre 2012, la Cour populaire suprême, à Pékin, a commencé à réexaminer le dossier, après quoi Li Xin aurait pu être exécuté.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 256/12. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA17/055/2012/fr>.

Nom : Li Xin

Genre : homme

Informations complémentaires sur l'AU 356/12, ASA 17/015/2013, 22 mai 2013

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

